

[Traduction]

Une fois de plus, je serais d'accord avec cette déclaration, puisque M. Kierans a été élu membre de l'Assemblée législative du Québec, mais les membres du Parlement élus au Parlement canadien, même ceux du Québec, sont élus comme citoyens canadiens vivant dans un milieu canadien, pour proposer des programmes canadiens.

En conclusion de son article, M. Ryan a déclaré:

[Français]

Dans la phase difficile qui s'ouvre, il faudra éviter d'un côté la panique et de l'autre le chantage. Entre ces deux extrêmes, les hommes de bonne volonté sauront trouver des formules de progrès qui nous permettront de sortir tous ensemble du cercle vicieux où nous évoluons depuis plusieurs générations.

[Traduction]

Encore une fois, je suis parfaitement d'accord avec ce principe élevé, mais je dois commenter ces paroles en disant qu'il doit s'appliquer au Québec et aux autres provinces aussi bien qu'au gouvernement fédéral.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais en premier lieu féliciter le député de Peace-River (M. Baldwin) d'avoir présenté une motion de ce genre. Je crois que depuis longtemps nous avons besoin, comme le demande cette motion, d'un Livre blanc dans lequel le gouvernement exposerait en termes clairs et concis son opinion sur certains aspects des responsabilités fédérales et provinciales, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. Je parle en ce sens cet après-midi, car l'administration fédérale semble avoir adopté des normes doubles en ce qui a trait aux responsabilités fédérales et provinciales. Certaines provinces, notamment le Québec et l'Ontario, semblent obtenir une réaction différente que les autres provinces, après avoir présenté des instances au gouvernement fédéral et entamé des pourparlers avec lui. Le député de Peace-River a accompli une tâche louable en abordant les nombreux domaines où les responsabilités et la juridiction, si je peux m'exprimer ainsi, sont définies en termes vagues.

Je m'étais proposé de parler plus particulièrement de certaines questions, en les citant comme des exemples de ce que j'ai appelé «deux poids deux mesures» à l'endroit des diverses provinces venant à Ottawa avec des programmes qu'elles jugent nécessaires dans certaines régions. Le premier programme que je voudrais mentionner, c'est celui que la province d'Alberta a présenté au gouvernement fédéral au sujet de certains îlots de pau-

vreté dans cette province. Afin que les honorables députés comprennent bien l'autorisation donnée en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique au gouvernement fédéral de s'engager dans des programmes partagés de ce genre en ce qui a trait à l'agriculture, je reporte les honorables députés à l'article 95 qui stipule très clairement que le gouvernement fédéral peut, sans empiéter sur la juridiction provinciale, légiférer et prévoir des programmes sur l'agriculture partout au Canada.

● (6.30 p.m.)

En outre, le discours du trône renferme la déclaration suivante. Je me contenterai de donner lecture des extraits pertinents:

Cette réorganisation a pour but d'assurer une collaboration plus étroite et mieux concertée dans les secteurs suivants touchant l'intérêt public: l'organisation de la main-d'œuvre, essentielle à la croissance soutenue d'une économie à rendement élevé et à l'élimination des îlots de pauvreté;...

Et ensuite:

...programmes de développement rural, indispensables au progrès agricole et à l'amélioration de la vie rurale;

Il me semble très clair, d'après les dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et le contenu du discours du trône, que le gouvernement fédéral, non seulement a l'autorité, mais le désir de faire ce qu'il peut et de participer à ces programmes visant à éliminer les îlots de pauvreté.

En fait, monsieur l'Orateur, on trouve ces mots dans le discours du trône. Et pourtant, quand l'Alberta a demandé au gouvernement fédéral actuel d'assumer la moitié des versements aux régions agricoles de cette province où les récoltes n'ont presque rien donné au cours des trois dernières années, elle a essuyé un refus catégorique. On ne peut s'empêcher de penser que si l'Ontario ou le Québec avait soumis cette requête, elle aurait été acceptée. On sait que, à la suite des événements de l'été dernier, des millions de dollars du trésor fédéral ont été affectés à des programmes de ce genre en Ontario et dans le Québec.

Pour être juste envers le ministre actuel de l'Agriculture (M. Greene), le premier refus opposé à cette requête a vraisemblablement été adressé à l'Alberta avant sa nomination. Je sais combien il est difficile à un nouveau ministre de revenir sur certaines décisions. Mais je soutiens que la décision en question était tout à fait contraire à la ligne de conduite adoptée dans le passé et à la politique annoncée par le gouvernement dans le discours du trône.